

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N°AURA-2024-E-067**

Réunion Plénière du 10 décembre 2024

**Avis relatif au projet d'arrêté préfectoral de protection du patrimoine géologique dans
le Cantal.**

Lors de la séance du 10 décembre 2024, le CSRPN a examiné le projet d'arrêté préfectoral de protection du patrimoine géologique dans le Cantal.

Lors de sa réunion du 08 octobre 2024, la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) a pris connaissance du projet d'arrêté préfectoral de protection du patrimoine géologique dans le Cantal :

- arrêté-liste concernant le site inscrit à l'Inventaire national du patrimoine géologique AUV0075 Formations cendro-ponceuses et bois carbonisés de la Peyre del Cros, commune du Fau,
- arrêté de site spécifique à ce même site.

Au vu du dossier présenté, de la présentation du projet par la DDT du Cantal, et des réponses apportées en séance par la DDT aux questions posées par les membres de la CRPG le 08 octobre 2024, le CSRPN regrette que l'arrêté-liste ne comporte que 1 seul site dans le Cantal, alors que la CRPG avait proposé 4 sites à protéger dans ce département dans le cadre de la Stratégie Aires Protégées.

Le CSRPN émet un **avis favorable** au projet présenté.

Par intérim du président
du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
Le premier vice-président du CSRPN



Sylvain Vrignaud